

MAIRIE DE TAISSY

51500 TAISSY



PROJET PEDAGOGIQUE ETE 2025

Accueils de Loisirs de Taissy

De 3 à 5 ans et de 6 à 13 ans

Pour l'accueil des 2 ans : agrément PMI en date du 28 février 2007

Du Lundi 18 Août 2025 au Jeudi 28 Août 2025



1) Descriptif du centre :

- Les équipes sont composées de :

Responsables :

- BALHAND Elise, diplômée BAFA et BAFD, directrice
- JACQUOT Antoine, diplômé BAFA et BPJEPS, directeur adjoint



Equipe Pédagogique Technique :

- 1 Directrice, 1 Directeur Adjoint
- Animateurs BAFA ou équivalent, stagiaires BAFA
- Personnel de cantine et d'entretien

- Enfants :

Durant le temps extrascolaire les enfants sont accueillis à l'ACM réparti en 2 pôles :
Maternelles (3-5 ans) et Primaire (6-12 ans).

Nous acceptons les enfants de l'école mais aussi des enfants extérieurs.



2) Souhaits et attentes de la direction :

1. Envers les enfants

Les enfants accueillis à l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) de Taissy sont issus en grande majorité du village. Quelques enfants (dont le nombre augmente chaque année) viennent de communes alentours ; il existe d'ailleurs des conventions avec plusieurs d'entre elles pour l'accueil de leurs enfants.

Les enfants qui fréquentent l'Accueil de Loisirs doivent être heureux d'y venir. C'est pourquoi l'ACM et l'équipe qui la compose s'assurent de la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis. Ceux-ci viennent pour s'amuser, se divertir, mais aussi se reposer, échanger, apprendre à vivre ensemble, à être ensemble, pour apprendre à aider, pour participer. L'accueil de Loisirs est fait pour eux ; ils en sont à la fois les bénéficiaires, mais aussi les acteurs.

Nous devons prendre en compte leurs souhaits, leurs envies, leurs attentes.
L'Accueil de Loisirs n'est pas un simple mode de garde pour des parents qui travaillent, c'est un véritable lieu d'épanouissement de l'enfant.

2. Envers les familles

L'accueil des enfants ne peut être optimal que si une relation de confiance est instaurée avec les familles. Pour cela, il faut privilégier le dialogue et la communication.

La direction s'engage à tenir les familles informées des actions mises en place, et à se tenir à l'écoute, à être disponible pour répondre aux questions et aux besoins des familles.

Des affichages sont mis en place pour tenir les familles informées des programmes, des affaires à prévoir,... Des mails sont régulièrement envoyés pour rappeler les sorties,...

La relation de confiance ne peut fonctionner que si elle est réciproque : les parents s'engagent donc à informer la direction de tout changement, modifications d'inscription, absence,... dans les délais et contraintes précisés dans le règlement de l'ACM.

3. Avec les partenaires

L'ACM s'appuie sur plusieurs partenaires pour proposer des activités diversifiées aux enfants, tout en s'assurant du respect des consignes de sécurité. Ils sont variés : ateliers municipaux, prestataires extérieurs, autres accueils de loisirs,... Ils sont une plus-value pour l'Accueil et donc pour les enfants.

Les parents ou grands-parents exerçant une activité sportive ou artistique particulière et qui souhaiteraient initier généreusement les enfants à leur pratique sont bien évidemment les bienvenus ; la direction se fera alors une joie d'organiser ce type de rencontre.

Également, si les familles ont des suggestions de sorties, de prestataires (spectacles, animations particulières,), nous serons volontiers à l'écoute ; le but étant d'enrichir les expériences des enfants.

4. Avec l'équipe

L'équipe de direction souhaite que l'équipe d'animation propose et anime des activités qui soient en adéquation avec le projet pédagogique mis en place, prennent en compte les capacités, les besoins, et les limites de chaque enfant.

Les animateurs sont le reflet du centre et l'un des premiers contacts avec les parents. La tenue, le comportement, le langage et l'attitude sont pour les parents le reflet de la journée de leur enfant au centre.

Pour cela, la direction sait pouvoir s'appuyer sur une équipe d'animateurs permanents performants, qui connaissent les enfants, et sur des animateurs saisonniers qui apporteront leur expérience des autres accueils.

3) Rappel des intentions éducatives de l'organisateur :

Note sur le Projet Educatif : (Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 publié au J.O du 5 mai 2002)

Art.3.-La personne morale ou physique qui organise le séjour dans un centre de vacances ou dans un Accueil de Loisirs sans hébergement met en œuvre le projet éducatif en précisant les conditions de réalisation dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui animent le séjour.

Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis. Il précise notamment :

- La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre ;
- La répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;
- Les modalités de participation des mineurs ;
- Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;
- Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;
- Les modalités d'évaluation de l'accueil ;
- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

4) Objectifs de l'accueil :

➤ Favoriser le vivre ensemble, l'échange et le partage	• Faire vivre des moments de partage • Développer l'entraide et la solidarité • Favoriser la solidarité	- Encourager la socialisation de l'enfant - Développer les projets communs - Jouer tous ensemble - Mélanger les âges lors des activités - Faire des jeux de coopération et des œuvres collectives - Créer des moments conviviaux
➤ Permettre progressivement à l'enfant de devenir autonome	• Encourager la responsabilisation • Encourager le « faire soi-même »	- L'enfant est capable de donner son point de vue - Accompagner l'enfant à devenir autonome durant les différents temps de la journée - L'enfant doit être capable de choisir et de faire sans l'adulte
➤ Favoriser la découverte ludique	• Permettre à l'enfant de s'ouvrir sur le monde • Apprendre en s'amusant • S'ouvrir sur l'extérieur	- Proposer des activités de découverte et innovantes - Exposer le résultat des activités pour montrer aux parents leurs réalisations - Proposer des activités hors du centre - Utiliser les infrastructures du village

5) Critères d'évaluation :

Les enfants sont acteurs de leurs journées.

En fin de journée, les enfants font un retour à propos des activités vécues à travers des temps d'échanges ou petits jeux.

En dehors de ces temps, les animateurs restent disponibles et à l'écoute de chaque remarque. L'information est alors remontée à la direction. Des modifications ou solutions sont apportées pour faire évoluer les pratiques, tout en vérifiant dans un premier temps la faisabilité d'un point de vue sécuritaire et législatif.

Les différents outils d'évaluations :

- Les effectifs (quantitatifs)
- Les différentes réalisations
- Le retour des familles ou des enfants
- Le respect des plannings d'activités
- Les dysfonctionnements

Différents temps seront proposés afin de faire participer les enfants, valoriser leurs créations et partager des moments conviviaux.

6) Le public accueilli

- Les besoins spécifiques

Pour les enfants de 2 ans ½ à 6 ans des besoins précis sont à prendre en compte.

L'enfant a un lien affectif fort avec ses parents. Le cercle familial représente tout pour l'enfant. Ce lien a un rôle primordial de référents et de sécurité affective auprès de l'enfant. Il demande beaucoup d'attention de la part des adultes et a du mal « à partager » cette attention. Il est important de préparer les temps d'accueil avec minutie afin que la séparation avec les parents se passent au mieux.

C'est une période de croissance importante chez l'enfant. Sa concentration et sa résistance à l'effort est de courte durée. Il se fatigue vite. Un enfant de cet âge dort environ 10 à 12h par 24h. Il y aura donc alternance entre temps d'activités, temps calmes et temps de repos.

Il découvre son corps et sa motricité. Des jeux et des activités lui seront proposés afin de l'aider dans cette découverte (parcours, jeux sportifs, mimes, danse...)

L'enfant est capable de comprendre tout ce qu'on lui dit, si on lui explique de manière simple et concrète. Il dit ce qu'il pense quand il le pense. Il peut exprimer de manière très spontanée ses sentiments. Il est dans l'âge du Pourquoi et il devient très curieux du monde réel qui l'entoure. Cela ne l'empêche pas d'avoir un imaginaire très présent.

L'équipe d'animation se servira de cette capacité pour créer des temps spécifiques (jeux de mimes, atelier théâtre, marionnettes...)

Il a également besoin de rituels pour se repérer : horaires, lieux, déplacements... L'équipe d'animation tentera au mieux d'offrir aux enfants des repères et un cadre sécurisant pour l'épanouissement de chacun.

A cet âge, l'enfant s'exprime de manière personnelle avec le « je » il est « au centre » du monde, c'est sa manière d'exister, de s'affirmer et de se construire. Mais petit à petit, il élargit son périmètre de découverte et de relations sociales. Ce n'est plus simplement papa, maman et lui mais d'autres enfants et adultes qui entrent ce périmètre. Les jeux collectifs seront favorisés afin d'amener l'enfant à collaborer et à vivre en collectivité.

Pour les enfants de 6 ans à 12 ans d'autres besoins sont à prendre en compte.

Les parents ne sont plus l'unique référence. Le groupe de copains prend de plus en plus d'importance. (Meilleur copain)

La croissance de l'enfant à cet âge s'effectue de manière plus régulière. Il a besoin de beaucoup se dépenser et il se fatigue moins vite que lors de la petite enfance. Cependant, le temps de repos est de 9h à 10h par jour. Le groupe alternera entre temps d'activités, temps libres et temps calmes.

Il connaît son corps, ses gestes et ses mouvements sont plus précis, il est plus agile. Sa concentration est plus importante.

Les activités peuvent être plus longues et plus poussées.

Il apprend à lire et à écrire. Il développe son vocabulaire et son langage. Il est capable de donner un avis personnel, de faire des choix et de raisonner de manière logique. L'enfant comprend ce qui est bien et mal. La « justice » est importante pour lui. Des temps de forum sont proposés chaque jour afin que les enfants s'expriment librement sur ce qu'ils ont vécu, sous forme de discussion ou de petits jeux.

La pudeur apparaît. L'enfant exprime beaucoup moins facilement ses sentiments. Les temps informels (repas, temps libres, goûté...) permettent aux animateurs de discuter, de jouer ou de partager avec les enfants, individuellement ou par petits groupes.

L'enfant entre dans l'âge où l'image du héros est importante (imitation, collection...). L'image des adultes est importante. Il a confiance en l'adulte ; c'est lui qui fait respecter les lois et les règles. Les animateurs ne dérogent pas à la règle et doivent avoir un comportement « exemplaire ».

7) Les activités :

Durant les différents temps d'accueils, les activités proposées prennent en compte l'âge de l'enfant, ses capacités, ses besoins et ses demandes. Il est force de propositions et devient acteur de son temps de loisirs.

Activités Manuelles : Favoriser la créativité, développer l'imaginaire, la curiosité, valorisation du travail des enfants (expo...)

Activités sportives : Favoriser les jeux collectifs et développer la coopération, répondre à un besoin de se dépenser : jeux de balles, jeux sportifs...

Activités collectives : Créer un esprit de groupe et d'entraide (spectacle, grand jeu...)

Activités découvertes : Sensibiliser à l'environnement (fabrication avec objet de récup...), découvertes de nouvelles activités...

8) Projets d'animation en accueil extrascolaire :

Des thèmes sont proposés par l'équipe d'animation pour la période concernée :

- Chez les maternels : Fantastique et Disney
- Chez les 6-13 ans : A la découverte des métiers

Deux sorties seront proposées : une journée à Axo'Plage le vendredi 22 août (jeux de plage, baignade) et une journée au Parc Argonne Découverte le jeudi 28 août.

9) Fonctionnement général de l'accueil de loisirs :

➤ *Les locaux*

- Les locaux de l'ACM
 - Cantine (repas du midi, activités les après-midis)
- Les salles des sports à côté du Centre de Conférences et d'Animations
- Le gymnase de l'école élémentaire
- La cour de l'école élémentaire (jeux extérieurs, piscine)
- Les espaces verts : le long de la Vesle, la coulée verte, terrain derrière l'école élémentaire, terrain route de St-Léonard, stade de foot (jeux extérieurs, sports, promenades, ...)
- Les locaux de la crèche pour les Maternels, pendant la période de fermeture :
 - Salles d'activités
 - Dortoir

➤ *Le matériel*

- Matériel vidéo (TV, lecteur DVD, appareil photos numérique, ordinateur portable, sono)
- Malle musique (instruments, cup of zik)
- Jeux de plein air
- Matériel de sport
- Matériel pour les activités manuelles
- Matériel de motricité
- Matériel de cuisine
- Vélos de la crèche
- 1 piscine 9x4x1.30
- Petites pateaugeoires
- Tonnelles

➤ *Les horaires*

Les horaires sont 9H00-12H00 le matin, et 14H00-18H00 l'après-midi. Des périodes d'accueil avec un tarif à la ½ heure sont mis en place le matin, de 7H30 à 9H00, en début d'après-midi de 13H00 à 14H00, et le soir de 18H00 à 18H30.

L'arrivée des enfants se fait au plus tard à 9H10 le matin et 14H10 l'après-midi. Les départs se feront à partir de 11H50 le matin, et à partir 17H00 le soir.

10) Les inscriptions

Les inscriptions se font à la journée, avec ou sans repas.

Un dossier d'inscription est obligatoire.

Il comprend :

- Une fiche de renseignements par famille
- Une fiche sanitaire par enfant (la direction assure la confidentialité des informations produites)
- Une attestation CAF ou MSA
- Les photocopies de toutes les pages de vaccins

Les inscriptions se font via l'Espace Famille, chaque famille dispose d'un accès qui lui est propre.

Nous conseillons aux familles de souscrire à une assurance « accidents corporels » et à une assurance « responsabilité civile ».

11) Organisation générale

a. Horaires de travail

Les animateurs auront des horaires prédéfinis. Il peut y avoir des modifications en fonction des besoins et nécessités de l'ACM.

b. Fonctionnement des équipes

- Chaque animateur aura une tranche d'âge à sa charge.
Il y aura 1 à 2 animateurs chez les Maternels, en fonction du nombre d'enfants présents ; 3 animateurs chez les 6-13 ans.
- Afin de concrétiser les intentions éducatives, la direction demandera à l'équipe de réfléchir à un ou plusieurs thèmes, qui regrouperont diverses activités, sportives, culturelles, artistiques. Le thème pourra être différent pour chaque tranche d'âge, et pourra durer une semaine ou plus. Les activités seront affichées sous forme de programme visuel dans les couloirs des deux accueils.
- Après les activités, chaque animateur veillera au rangement et au nettoyage de son activité, qui se fera avec l'aide des enfants.
- Chaque animateur devra le soir aller à la rencontre des parents pour expliquer le déroulé de la journée et faire un point avec les parents si-besoin (blessure, comportement, malade...).

c. Réunions et formation

- 2 réunions de préparation auront lieu en mai et en juin. Elle va permettre d'intégrer les nouveaux animateurs, de mettre en place l'esprit d'équipe et d'élaborer les projets.
- Un affichage sera mis en place afin de rappeler les consignes de sécurité, les exigences de l'organisateur et de la direction, ...
- Il sera possible de mettre en place des réunions ponctuelles à la demande des animateurs ou du responsable, afin de régler un problème en particulier, ou afin de répondre à une question précise.

d. Consignes générales

- L'équipe de direction et l'équipe d'animation ont un rôle éducatif ; éducatif par nos comportements et par les activités proposées.
- L'équipe d'animation amènera l'enfant à être respectueux du matériel, de l'environnement et des autres personnes. Elle sera à l'écoute des enfants.
- Les animateurs sont responsables des enfants. Ils sont en charge de leur sécurité morale, physique et affective.
- Ils sont garants des bonnes relations au sein du groupe d'enfants. Ils devront veiller aux attitudes des enfants (langages, gestes, tenues...), tout en montrant eux-mêmes l'exemple (pas de retard ou d'absence injustifiés, tenue appropriée, vocabulaire adapté).
- Il est bien sûr interdit de fumer en présence des enfants, ainsi qu'au sein de la structure. Les animateurs qui le souhaitent pourront cependant prendre des « pauses cigarette » limitées en nombre et dans le temps, en concertation avec les autres animateurs, et toujours en s'assurant que les enfants sont sous la responsabilité d'autres animateurs.
- **Les téléphones portables ne serviront qu'en cas d'aide ou d'appui pour les activités ou alors en cas de force majeure, pour l'appel de secours notamment.**
- Une trousse à pharmacie sera attribuée à un animateur de chaque groupe ; il veillera à sa bonne tenue, à ce qu'il ne manque rien et à noter chaque soin dispensé aux enfants dans le carnet d'infirmerie.
- Les animateurs doivent prévoir le matériel nécessaire à leur activité à l'avance. Aucun achat de dernière minute ne pourra être fait, ni par la direction, ni par les animateurs eux-mêmes.

e. Journée type

- 7H30-9H10 : accueil échelonné des enfants avec petites activités collectives ou individuelles (respect du rythme de l'enfant).
- 9H10-9H30 : premier moment d'échanges et de concertation animateurs/enfants. Répartition des enfants dans diverses activités selon leur choix. Au moins une activité manuelle ou culturelle et une activité pré-sportive seront proposées.
- 9H30-11H30 : temps d'activités.

- 11H30-12H00 : rangement, jeux libres, passage aux toilettes, lavage de mains.
- 12H00-13H00 : restauration par liaison froide et remise en température sur place, dans la cuisine de l'ACM. Par roulement, les animateurs seront en charge du service des enfants.
Il est possible qu'un deuxième service soit mis en place de 13H00 à 14H00 si le nombre d'enfants est important.
- 13H00-14H10 : temps d'accueil. Petites activités collectives ou individuelles, calmes.
- 14H10-14H30 : second moment d'échanges et de concertation. Répartition des enfants dans les différentes activités.
- 14H30-16H30 : temps d'activités.
- 16H30-17H00 : goûter. Chaque enfant apporte son propre goûter, qui sera équilibré, sans boisson gazeuse et limité en sucreries.
- 17H00-18H30 : temps d'accueil, départ échelonné des enfants. Activités collectives ou individuelles.

12) Hygiène, Sécurité et Santé

a. La cantine



- Hygiène du personnel : cheveux couverts obligatoirement, tenue de travail propre, chaussures propres et spécifiques, gants pour le service. Lavage des mains régulier, notamment lors du passage du sale au propre.
- Hygiène des locaux et du matériel : démarche HACCP.
- Réfrigérateur : température inférieure à 4°C, présence permanente d'un thermomètre, relevé quotidien de température.
- Distribution des repas : les plats froids sont servis à une température comprise entre 0°C et +3°C. Les plats chauds sont servis à une température de +63°C.

- Les enfants se lavent obligatoirement les mains juste avant le repas. Ils sont surveillés par un animateur, qui les conseille si la technique n'est pas acquise.
- Le personnel qui aide au service doit porter une charlotte, un tablier jetable et des gants (qui seront changés à chaque passage du sale au propre).
- Le personnel de cantine a un rôle éducatif important à jouer sur le temps de repas (tenue correcte à table, ne pas jouer et gaspiller la nourriture, hygiène et règles de politesse).
- Il est possible de proposer des animations calmes à la cantine (musique qui annonce un grand jeu, sensibilisation, déco spéciale,...).

b. Le Plan d'Accueil Individualisé (PAI)

- Il est obligatoire en cas d'allergie alimentaire chez un enfant. Il est fait à la demande des parents avec le médecin scolaire.
- Une liste des enfants allergiques est communiquée aux animateurs et au personnel de cantine.
- Veiller sur le menu de la cantine et lors des activités cuisine à l'absence des allergènes.
- Certains enfants ont une trousse d'urgence en cas de crise. L'équipe de direction explique la marche à suivre aux animateurs et au personnel de cantine.
- Si certains enfants ne peuvent prendre le menu de la cantine, les parents fournissent alors un panier repas, isotherme avec pain de glace. Chaque aliment sera mis en boîte individuelle avec le nom de l'enfant. A la réception du panier, le contenu est mis au réfrigérateur.

c. Pique-niques et goûters

- Les pique-niques seront soit à la charge des parents, soit à la charge de l'ACM en liaison froide. Lorsqu'ils seront fournis par l'ACM, les protocoles de surveillance des températures seront observés. Lorsqu'ils seront fournis par les parents, une charte de préparation et de transport sera établie et signée par les parents, indiquant la marche à suivre (sac isotherme avec pain de glace notamment).
- Les goûters sont fournis par les parents. Ils devront être équilibrés et limités en sucrerie, sans boisson gazeuse. Il est demandé de privilégier l'eau à la boisson sucrée, notamment quand il fait chaud. Exemple de goûter : un gâteau + une compote ou un fruit + de l'eau. Dans une démarche de protection de l'environnement, nous demanderons aux parents de privilégier la gourde à la bouteille plastique, et le fait maison à l'industriel. Pas de laitage ou produits frais, car nous n'avons pas de réfrigérateur pour les goûters.

Les bonbons sont acceptés (pas les chewing-gums) mais en nombre raisonnable. En aucun cas les enfants peuvent échanger ou donner leur goûter, en raison du risque d'allergie.

d. Assistant sanitaire, infirmerie et trousse de secours

- Un assistant sanitaire sera nommé parmi les animateurs possédant le PSC1. Son rôle consistera à faire un suivi du contenu des trousse à pharmacie, à porter les premiers soins le cas échéant, à tenir un cahier d'infirmerie. Il tiendra informée la direction de chaque intervention.
- Si un enfant est sous traitement, les familles doivent joindre obligatoirement une **ordonnance récente** et **les médicaments** correspondants (**médicaments dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice**).
AUCUN MEDICAMENT NE POURRA ETRE PRIS SANS ORDONNANCE
- Une salle d'infirmerie permettant d'isoler un enfant souffrant sera installée dans chaque lieu d'accueil : petit bureau à la caisse des écoles.
- Une armoire est présente dans le bureau de la direction de l'accueil de loisirs avec le matériel et les produits utiles définis par la DDCSPP de la Marne. Une trousse de secours est présente sur les deux groupes pendant la journée et emportée lors des sorties. Après chaque soin, l'animateur doit remplir le carnet d'infirmerie mis à disposition dans la trousse de secours et remplir le cahier d'infirmerie.

13) Évaluation

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre. L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur.

Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation du centre et du projet :

- Les actions prévues ont-elles été réalisées ? Etaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
- Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?
- Les objectifs proposés étaient-ils pertinents au regard du diagnostic ? (caractéristiques du public, projet éducatif)
- Est-ce qu'il y a une cohérence entre les objectifs, la démarche pédagogique et les moyens matériels et humains mis en œuvre ?

Outils d'évaluation :

- Evaluations courantes avec l'équipe sur le terrain.
- Bilan avec l'équipe lors des réunions.
- Ressentis des enfants lors des moments d'échanges et de concertation.
- Ressentis des parents lors des moments de dialogue, notamment lors de l'open bar et la soirée des familles.
- Projets mis en place, ayant une réalisation effective.